



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Plan de prévention du risque d'inondation (PPRi) par débordement de la rivière «Saône» sur sa partie centrale**

Par arrêté n° 70-2019-10-03-020 du 3 octobre 2019 est organisée une enquête publique relative au projet de plan de prévention du risque d'inondation (PPRi) par débordement de la rivière « Saône » sur sa partie centrale, présentée par l'État (Direction Départementale des Territoires), du 12 novembre 2019 à 14h00 au 11 décembre 2019 à 17h00 inclus, sur le territoire des communes de Bucey-les-Traves, Chantes, Chassey-lès-Scey, Chemilly, Ferrières-lès-Scey, Ovanches, Port-sur-Saône, Rupt-sur-Saône, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Traves, Vauchoux et Vy-lès-Rupt. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin.

A cet effet, Mme Nadine WANTZ, chargée d'études urbanisme-environnement, a été désignée commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif du 20 septembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie de Port-sur-Saône. Lesdites pièces du dossier seront également consultables par voie informatique aux mairies des autres communes précitées, ainsi qu'aux sièges des communautés de communes des Combes et des Terres de Saône afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations dans les registres d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, 24 avenue des Patis, 70360 Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mardi 12 novembre de 14h00 à 17h00 en mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
- le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Port-sur-Saône
- le samedi 30 novembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Port-sur-Saône
- le mercredi 11 décembre de 14h00 à 17h00 en mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de la direction départementale des territoires, 24 Boulevard des Alliés, 70014 Vesoul – Cellule Prévention des risques et gestion de crises ou du Préfet – Bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête (mairie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, 24 avenue des Patis, 70360 Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin) pour être annexés au registre d'enquête.
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr) (objet à rappeler obligatoirement « PPRi Saône partie centrale » ou à l'aide du formulaire en ligne sur le site internet (<http://www.haute-saone.gouv.fr>))

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<http://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Politiques publiques – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Autres).

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat), ainsi que dans les mairies des communes de Bucey-les-Traves, Chantes, Chassey-lès-Scey, Chemilly, Ferrières-lès-Scey, Ovanches, Port-sur-Saône, Rupt-sur-Saône, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Traves, Vauchoux et Vy-lès-Rupt et des communautés de communes des Combes et des Terres de Saône pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an (rubrique précitée).

L'autorité compétente pour approuver, par arrêté, le plan de prévention du risque d'inondation (PPRi) par débordement de la rivière « Saône » sur sa partie centrale est le Préfet de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le / 4 OCT. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,  
de l'immigration et des libertés publiques



Cécile LECLERCQ-POULIN